

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 3 juin 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

115-06-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : André Roy
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Protocole d'entente / programme d'aide financière PRIMEAU

4.2 - Poste de Coordonnateur de travaux publics / Inspecteur municipal

**4.3 - Couvre-Fenêtres Michel Rancourt / Factures 6179 (Bureaux)
6178 (complexe sportif)**

5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du Règlement N° 304-2019-02 / Modifiant le Règlement de zonage N° 304-2006 afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles

5.2 - Adoption du règlement N° 71-2019 / Décrétant une dépense de 1 646 995 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la 2e Avenue Est

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Service de Sécurité Incendie / Achat d'Habits de combat

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

7.1.1 - Bénévoles - comité de soccer Saint-Martin / Assurances
MMQ -03-029045-14

7.2 - Complexe Sportif Matra

7.2.1 - Roulotte Richard inc / Achat d'un podium pour le complexe sportif

7.3 - Club Sportif Grande-Coudée

7.4 - Centre Municipal

7.4.1 - Centre Municipal - Constructions Fortin & St-Pierre / Travaux de démolition et travaux supplémentaires

7.4.2 - Centre Municipal - Les Constructions Binet Inc / Paiement final - rénovation

7.4.3 - Centre municipal / Soumission Les meubles Paré et Fils - Armoires de cuisine pour Maison des jeunes

7.4.4 - Centre municipal / Réparation d'asphalte - Les mini pavages J.P. Poulin Inc.

8 - VOIRIE

8.1 - MRC Beauce-Sartigan / Service de génie municipal / suivi pour travaux d'asphaltage

9 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

9.1 - Eaux Usées / soumission pour réparation d'équipements

9.2 - Soumission Clôture JPN Inc. / Clôtures pour le puits 10e rue Est

10 - COURS D'EAU

10.1 - Fonctionnaire désigné / Application des règlements, recouvrement de créance, travaux prévus en matière de cours d'eau/ Règlement N° 2015-87(Régissant les matières à l'écoulement des eaux de la MRC de Beauce-Sartigan

11 - ACCEPTATION DES COMPTES

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - MRC Beauce-Sartigan / Adoption du règlement N° 2004-71-35 modifiant le règlement N° 2004-71

12.2 - Don / Soccer St-Martin - 2019

12.3 - Poste Canada / Demande de maintien des heures d'ouverture du bureau de poste local

13 - DIVERS

13.1 - Permis de construction

13.2 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

13.3 - Club Sportif Grande-Coudée / Mandat pour signature d'un contrat avec un agent immobilier et Contrat de vente de propriété

14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2019

116-06-2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 , tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

117-06-2019

4.1 - Protocole d'entente / programme d'aide financière PRIMEAU

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater Monsieur Éric Giguère maire à signer le protocole d'entente intervenu entre "La Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation" et "La Municipalité de la paroisse Saint-Martin" au dossier relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'Infrastructures Municipales d'Eau (dossier 2025095);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Éric Giguère Maire de la Municipalité de la paroisse Saint-Martin à la signature officielle du protocole d'entente au dossier 2025095.

ADOPTÉE

118-06-2019

4.2 - Poste de Coordonnateur de travaux publics / Inspecteur municipal

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Martin a affiché une offre d'emploi pour le poste de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

ATTENDU qu'un comité de sélection composé du maire, Monsieur Éric Giguère, de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Brigitte Quirion et de Marc-André Paré, consultant en ressources humaines a été mis en place pour procéder aux entrevues;

ATTENDU que ledit comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Patrick Marcoux à titre de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Patrick Marcoux soit embauché à titre de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

QUE Monsieur Patrick Marcoux soit autorisé à signer tous les documents requis aux fonctions de son emploi;

QUE le maire soit autorisé à signer son contrat de travail selon les conditions établies par le conseil municipal.

ADOPTÉE

119-06-2019

4.3 - Couvre-Fenêtres Michel Rancourt / Factures 6179 (Bureaux) 6178 (complexe sportif)

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait installer des stores dans les bureaux municipaux et des toiles au complexe sportif Matra par Couvre-Fenêtres Michel Rancourt;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les factures suivantes:

Facture 6179 (bureaux municipaux): 1 929.28 (tx incluses) Code budgétaire: 02-130-00-649

Facture 6178 (complexe sportif): 2 581.19 (tx incluses) Code budgétaire: 02-701-41-649

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures 6179 (**1 929.28 \$**) & 6178 (**2 581.19 \$**) de la compagnie Couvre-Fenêtres Michel Rancourt.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

120-06-2019

5.1 - Adoption du Règlement N° 304-2019-02 / Modifiant le Règlement de zonage N° 304-2006 afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur André Roy, résume le règlement N° 304-2019-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de que le Règlement N° 304-2019-02 intitulé Règlement de modification du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Martin modifie le Règlement de zonage no 304-2006 **afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels** soit et est adopté par ce conseil;

QUE ledit règlement a été soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 29 mai 2019 à **19h00** sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement d'amendement du Règlement de zonage N° 304-2006 soient transmis à la MRC de Beauce Sartigan:

QUE le texte du Règlement N° 304-2019-02 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

121-06-2019

5.2 - Adoption du règlement N° 71-2019 / Décrétant une dépense de 1 646 995 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la 2e Avenue Est

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé et un projet de règlement présenté à une dépense **1 542 175 \$** par le Monsieur André Roy conseiller à la séance régulière du 6 mai 2019 pour la réfection d'une partie de la 2e Avenue Est (travaux d'aqueduc, égouts et de voirie) ;

ATTENDU QUE le conseiller Monsieur André Roy présente un changement au règlement N° 71-2019 afin d'augmenter la dépense mentionnée dans le projet de règlement d'un montant additionnel de **104 800 \$** (incluant les imprévus, frais incidents et les taxes nettes) décrétant un emprunt et une dépense total au présent règlement N° 71-2019 de **1 646 995 \$** sur une période de vingt (20) ans ;

ATTENDU QU' une aide financière est accordée par le MAMH du programme PRIMEAU 2.0 au montant de **626 290 \$** devant affecter à la réduction l'emprunt décrété de **1 646 995 \$** sur une période de vingt (20) ans ;

ATTENDU QUE ce présent règlement N° 71-2019 doit suivre la procédure d'enregistrement des personnes habiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve la modification au projet de règlement N° 71-2019 d'une dépense additionnelle de **104 800 \$** .

QUE le conseil municipal décrète un emprunt et une dépense de **1 646 995 \$** pour l'exécution des travaux d'aqueduc, égouts et de voirie sur la totalité de la 2e Avenue Est et se continuant sur le Chemin de la Polyvalente sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

122-06-2019

6.1 - Service de Sécurité Incendie / Achat d'Habits de combat

ATTENDU une demande du directeur incendie M. Stéphane Maheux visant la soumission reçue de la compagnie CMP Mayer inc pour l'achat de trois (3) habits de combat au coût estimé à **5 664 \$** (avant tx) pour les trois (3);

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au code budgétaire N° 02-220-00-640;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense au montant de **5 664 \$** (avant tx) pour l'achat de trois (3) habits de combat incendie.

ADOPTÉE

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

123-06-2019

7.1.1 - Bénévoles - comité de soccer Saint-Martin / Assurances MMQ -03-029045-14

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Martin désire reconnaître le groupe de bénévoles œuvrant au comité de soccer pour le développement de sports et loisirs dans notre communauté afin que ceux-ci soient couverts par une assurance responsabilité à titre de bénévoles au contrat d'assurance MMQ-03-029045-14 ;

ATTENDU QUE la ressource en loisirs de Saint-Martin M. Steeve Brisson est constamment informé des activités du comité de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal reconnaît les bénévoles pour le comité de soccer de Saint-Martin.

QUE le conseil municipal demande à la MMQ d'inclure au contrat d'assurance MMQ-03-029045-14 les bénévoles au comité de soccer de Saint-Martin.

QUE la ressource en loisirs soit informée des activités de ce comité.

ADOPTÉE

7.2 - Complexe Sportif Matra

124-06-2019

7.2.1 - Roulotte Richard inc / Achat d'un podium pour le complexe sportif

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acquérir un podium de la compagnie Roulotte Richard Inc au coût de **5 173.88 \$** (taxes incluses);

ATTENDU QUE ce podium servira pour toutes les activités se déroulant au Complexe Sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité

des conseillers présents d'autoriser la dépense de **5 173.88 \$** (taxes incluses) pour l'acquisition d'un podium de la compagnie Roulotte Richard Inc.

QUE cette dépense doit être imputée au code budgétaire en immobilisation # 03-310-70-727.

ADOPTÉE

7.3 - Club Sportif Grande-Coudée

État des Résultats fin avril 2019

7.4 - Centre Municipal

125-06-2019

7.4.1 - Centre Municipal - Constructions Fortin & St-Pierre / Travaux de démolition et travaux supplémentaires

ATTENDU QUE les travaux de démolition sont réalisés à 100% par l'adjudicataire "Les constructions Fortin & St-Pierre" et des factures sont présentées comme suit au cout total de **21 293.37 \$**:

Facture N° 136 : **11 531.99 \$** (Contrat de démolition
résolution N° 104-05-2019
Facture N° 137: **6 323.63 \$** (Travaux -céramiques
supplémentaires au contrat)
Facture N° 138: **3 437.75 \$** (Travaux - enlever mélamine sous
céramique)

ATTENDU QUE l'assurance MMQ de la Municipalité a approuvé ces couts pour les dépenses de démolition en réclamation d'un montant net de **19 443.68 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la totalité des factures au montant de **21 293.37 \$** (taxes incluses) de la compagnie Constructions Fortin & St-Pierre et de réclamer à l'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec, police N° MMQP-03-029045 un montant net de **19 443.68 \$**.

ADOPTÉE

126-06-2019

7.4.2 - Centre Municipal - Les Constructions Binet Inc / Paiement final - rénovation

ATTENDU QUE les travaux de réparation intérieure sont réalisés à 100% par l'adjudicataire "Les constructions Binet Inc" et une facture incluant l'Avenant de modification- 01 est présentée comme suit au cout total de **90 968.44 \$** (taxes incluses):

Facture N° 11418 : **90 968.44 \$ \$** (Contr.de réparation 85 656.37 \$
tx incluses) résolution N° 068-04-2019 Incluant l'Avenant 01-
Contreplaqué : 5 312.07 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE l'assurance MMQ de la Municipalité a approuvé ces couts pour les dépenses de réparation incluant l' Avenant de modification en réclamation d'un montant net de **83 066.31 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture N° 11418 au montant de **90 968.44 \$** (taxes incluses) de la compagnie Les Constructions binet Inc et de réclamer à l'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec, police N° MMQP-03-029045 un montant net de **83 066.31 \$**.

ADOPTÉE

127-06-2019

**7.4.3 - Centre municipal / Soumission Les meubles Paré et Fils -
Armoires de cuisine pour Maison des jeunes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une soumission de Meubles Paré & fils au montant de **1258.97 \$** (taxes incluses) pour la fabrication et installation d'un module d'armoires de la cuisine de la Maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le montant de la soumission au prix de **1 258.97\$** (taxes incluses) et d'autoriser l'achat et l'installation du module d'armoires par Meubles Paré & Fils.

ADOPTÉE

128-06-2019

**7.4.4 - Centre municipal / Réparation d'asphalte - Les mini pavages J.P.
Poulin Inc.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait ajouter de l'asphalte à l'entrée de la porte pour handicapés côté maison des jeunes;

ATTENDU QU'une soumission avait été déposée pour cette réparation par la compagnie Les Mini Pavages J.P. Poulin Inc au montant de **949.69 \$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à venir au montant de 949.69 \$ pour la réparation du palier de la porte des handicapés.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE

129-06-2019

**8.1 - MRC Beauce-Sartigan / Service de génie municipal / suivi pour
travaux d'asphaltage**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire retenir les services de la MRC "Service de génie municipal" afin de faire la surveillance de chantier et bureau pour le pavage des prolongements de rues ainsi que le stationnement du Complexe Matra et les demandes de paiement visant le rapiéçage des rues et routes en présence de Monsieur Patrick Marcoux coordonnateur de travaux publics pour la Municipalité de Saint-Martin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la MRC "Service de génie municipal" pour la surveillance de chantier et bureau pour l'appel d'offres N° 29045-19-054 visant le revêtement bitumineux de la Municipalité de Saint-Martin en la présence de Monsieur Patrick Marcoux, coordonnateur des travaux publics.

ADOPTÉE

9 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

130-06-2019

9.1 - Eaux Usées / soumission pour réparation d'équipements

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire quelques réparations à la station de pompage des eaux usées;

ATTENDU QUE la compagnie Hydro-Gestion Inc a déposé une soumission au prix de **8 479.41 \$** (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de **8 479.41 \$** selon la soumission de la compagnie Hydro-Gestion Inc et que cette dépense soit imputée au code budgétaire # 02-414-00-526.

ADOPTÉE

131-06-2019

9.2 - Soumission Clôture JPN Inc. / Clôtures pour le puits 10e rue Est

ATTENDU QUE le conseil municipal désire clôturer le puits de la 10e rue Est;

ATTENDU QU' une soumission est présentée par la compagnie "Les Clôtures JPN Inc" au montant de **16 004.52 \$** (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition la compagnie "Les Clôtures JPN Inc" au montant de **16 004.52 \$** (taxes incluses)et mandater Monsieur Patrick Marcoux à faire la commande.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire du réseau en immobilisation N° 03-310-32-726.

ADOPTÉE

10 - COURS D'EAU

132-06-2019

10.1 - Fonctionnaire désigné / Application des règlements, recouvrement de créance, travaux prévus en matière de cours d'eau/ Règlement N° 2015-87(Régissant les matières à l'écoulement des eaux de la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015;

ATTENDU QUE les ententes concluent entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer une personne désignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Martin nomme **Monsieur Patrick Marcoux** pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

133-06-2019

11 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de mai 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2019 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	27 358.05 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	6 373.43 \$
TRANSPORT ROUTIER:	23 333.19 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	5 788.65 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	1 323.65 \$
LOISIRS & CULTURE:	20 327.77 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	17 824.14 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **102 328.88 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - MRC Beauce-Sartigan / Adoption du règlement N° 2004-71-35 modifiant le règlement N° 2004-71

Prendre acte de la réception des documents de la MRC Beauce-Sartigan : Adoption du Règlement N° 2004-71-37 (Modifiant le règlement N° 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé **Municipalité visée: Ville Saint-Georges**).

134-06-2019

12.2 - Don / Soccer St-Martin - 2019

ATTENDU QU' une demande de participation à l'achat d'équipements et autres du comité de Soccer en plus de la demande de contribution financière visant la politique de don N° 255-12-2017 a été déposée par un membre bénévole de l'organisme "Soccer St-Martin";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de **870 \$** (15 \$/ joueur) en plus d'une contribution supplémentaire pour l'achat d'équipement et autres matériaux d'un montant de **500 \$** pour la période estivale 2019.

ADOPTÉE

135-06-2019

12.3 - Poste Canada / Demande de maintien des heures d'ouverture du bureau de poste local

ATTENDU QUE l'entreprise Postes Canada fait la démonstration au quotidien que les collectivités qu'elle dessert lui tiennent à cœur ;

ATTENDU QUE les services de proximité jouent un rôle déterminant dans la structuration de la vie socioéconomique d'une communauté rurale comme celle de Saint-Martin de Beauce ;

ATTENDU QUE la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) priorise de soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que la Municipalité de Saint-Martin de Beauce demande à la direction de Postes Canada en Beauce de maintenir les heures d'ouverture actuelles incluant le midi en semaine et le samedi en avant-midi au Bureau de Poste de Saint-Martin aux fins d'y assurer les services de proximité auxquels les particuliers et les propriétaires d'entreprises et de commerces de la municipalité ont toujours eu droit.

QUE cette résolution demeure en vigueur en date de ce jour, sans modification aucune.

QUE cette résolution soit acheminée à Madame Susan Morissette, chef de zone de Postes Canada Beauce ainsi qu'à la Chambre de commerce de Saint-Martin et au député de Beauce Monsieur Samuel Poulin.

ADOPTÉE

13 - DIVERS

13.1 - Permis de construction

13.2 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Monsieur Éric Giguère Maire de la Municipalité de Saint-Martin fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé aux différents endroits, soit au bureau municipal, Épicerie St-Martin et dans le socioéconomique.

136-06-2019

13.3 - Club Sportif Grande-Coudée / Mandat pour signature d'un contrat avec un agent immobilier et Contrat de vente de propriété

ATTENDU QUE le conseil municipal désire requérir les services d'un agent immobilier pour l'évaluation et la mise en vente du "Club Sportif Grande-Coudée";

ATTENDU QU' il est nécessaire de mandater une personne pour embaucher et signer le contrat de services avec un agent immobilier ainsi que le mandat de signature lors de la vente de la propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Éric Giguère Maire de la Municipalité pour l'embauche d'un agent immobilier et la signature d'un contrat entre les parties, soit pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin.

QUE Monsieur Éric Giguère Maire soit mandaté à signer tous les documents nécessaires à la vente de cette propriété lorsque l'offre sera acceptée par les parties.

ADOPTÉE

14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance / aucun citoyen présent.

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.30 h

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière